



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL 2005



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL 2005

© Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Avenue Abdoulaye Fadiga - BP 3108 - Dakar - Sénégal

ISBN 10 : 2-916140-04-2
ISBN 13 : 978-2-916140-04-9
ISSN : 08505691



SOMMAIRE

PAGES

| | |
|--|-----------|
| LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2005 | viii |
| COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO | xiii |
| MESSAGE DU GOUVERNEUR | 1 |
| VUE D'ENSEMBLE | 3 |
| I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER | 5 |
| 1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL | 5 |
| 2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA | 10 |
| 2.1 - Produit intérieur brut | 10 |
| 2.2 - Production agricole | 13 |
| 2.3 - Extraction minière | 14 |
| 2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail | 14 |
| 2.5 - Evolution des prix | 15 |
| 2.6 - Finances publiques | 18 |
| 2.7 - Balance des paiements | 18 |
| 2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure | 20 |
| II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE | 23 |
| 1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONETAIRE | 23 |
| 2 - ACTION MONETAIRE | 23 |
| 2.1 - Politique des taux d'intérêt | 23 |
| 2.2 - Opérations d'open market | 24 |
| 2.3 - Actions sur les guichets permanents et exceptionnels de refinancement | 24 |
| 2.4 - Dispositif des réserves obligatoires | 24 |
| 3 - RESULTATS DE L'ACTION MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES | 25 |
| 3.1 - Avoirs extérieurs nets | 25 |
| 3.2 - Crédit intérieur | 27 |
| 3.2.1 - Position nette des gouvernements | 27 |
| 3.2.2 - Crédits à l'économie | 28 |
| 3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques | 29 |
| 3.3 - Masse monétaire et base monétaire | 30 |
| 3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne | 36 |
| 3.5 - Concours de la Banque Centrale | 37 |
| 3.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées | 40 |
| 3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires | 41 |
| 3.8 - Opérations du marché des titres de créances négociables | 44 |
| 3.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés | 44 |
| III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT | 45 |
| 1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE | 45 |
| 1.1 - Prélèvements et versements aux guichets | 45 |
| 1.1.1 - Prélèvements | 45 |
| 1.1.2 - Versements | 46 |
| 1.2 - Composition de la circulation fiduciaire | 47 |
| 2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA | 48 |
| 2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO | 48 |
| 2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA | 48 |



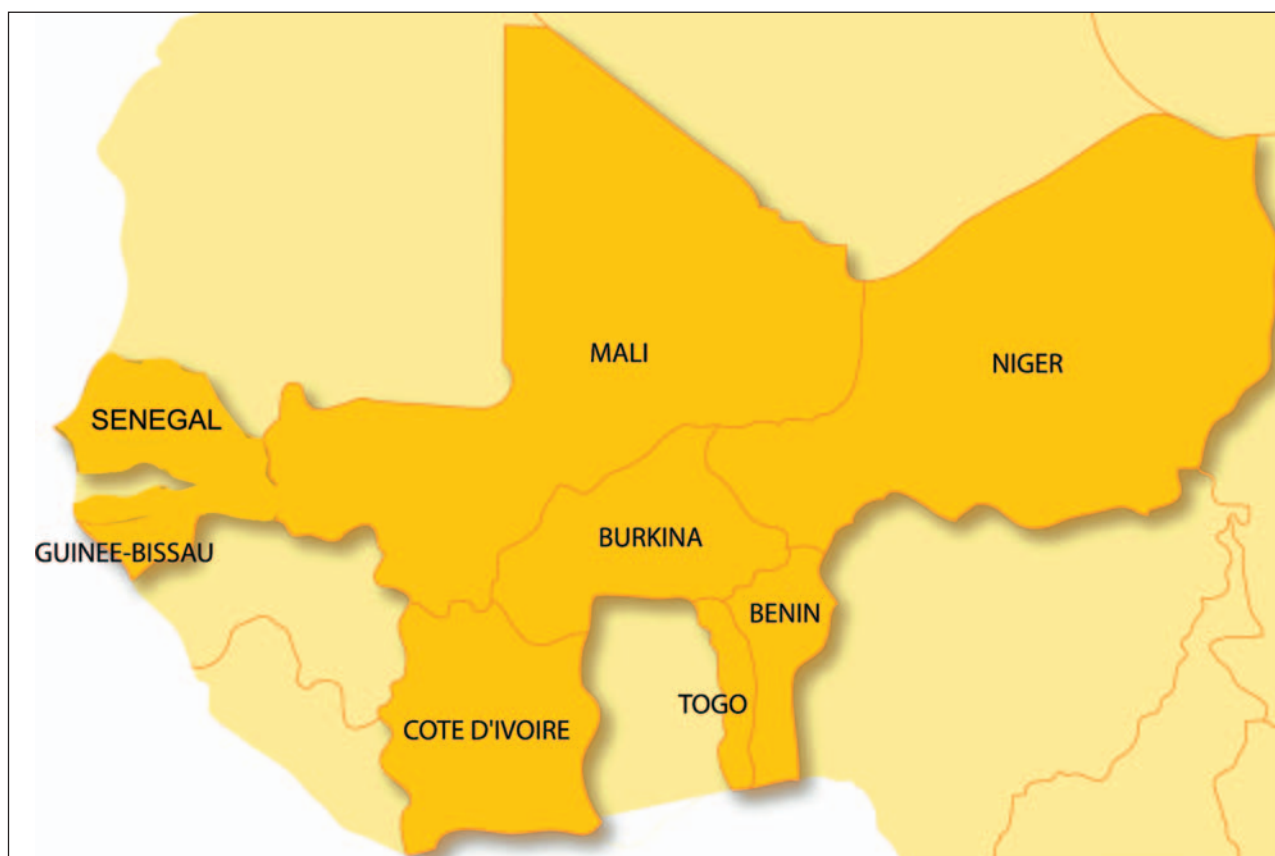
| | |
|---|-----------|
| 3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR | 49 |
| 3.1 - Opérations sur billets avec l'étranger | 49 |
| 3.2 - Transferts scripturaux | 49 |
| 4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT | 50 |
| 4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) | 50 |
| 4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) | 52 |
| 4.3 - Système monétique interbancaire régional | 52 |
| 4.4 - Textes réglementaires | 53 |
| 4.5 - Système de télécommunications | 53 |
| 4.6 - Centrale des incidents de paiement | 53 |
| IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER | 55 |
| 1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE | 55 |
| 1.1 - Textes réglementaires | 55 |
| 1.2 - Evolution du réseau bancaire | 55 |
| 1.3 - Activité des banques et des établissements financiers | 56 |
| 1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel | 57 |
| 1.5 - Situation au regard du dispositif des accords de classement | 59 |
| 2 - EVOLUTION DU MARCHE FINANCIER REGIONAL | 59 |
| 3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES | 60 |
| 3.1 - Indicateurs de croissance du secteur | 60 |
| 3.2 - Financement du PRAFIDE | 61 |
| 3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel | 61 |
| 3.4 - Renforcement des capacités | 62 |
| 3.5 - Etudes et publications | 62 |
| 3.6 - Surveillance du secteur | 62 |
| V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO | 65 |
| 1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE | 65 |
| 2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA | 67 |
| 3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE | 67 |
| 3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods | 67 |
| 3.2 - Relations avec les autres institutions | 68 |
| 4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO | 69 |
| 4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques | 69 |
| 4.2 - Centrale des bilans | 70 |
| VI - CELEBRATION DE L'ANNEE INTERNATIONALE DU MICROCREDIT | 71 |
| 1 - CONTRIBUTION DE LA BCEAO AUX REFLEXIONS SUR L'EDIFICATION D'UN SECTEUR FINANCIER ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE | 71 |
| 1.1 - Séminaire de Cotonou sur les enjeux et perspectives du microcrédit en Afrique | 71 |
| 1.2 - Autres rencontres consacrées à l'importance de l'accès aux services financiers | 74 |
| 2 - PARTICIPATION DE LA BCEAO AUX TRAVAUX DU GROUPE DES CONSEILLERS | 75 |
| 2.1 - Initiatives relatives à la réalisation du "livre bleu" | 75 |
| 2.2 - Projet de collecte et de diffusion des données sur la microfinance | 76 |
| VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO | 79 |
| 1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES | 79 |
| 1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union | 79 |
| 1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA | 80 |
| 1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO | 84 |

| | |
|---|------------|
| 2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO | 89 |
| 2.1 - Gestion des ressources humaines | 89 |
| 2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles | 89 |
| 2.1.2 - Effectif | 90 |
| 2.1.3 - Formation | 92 |
| 2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO | 94 |
| 2.3 - Système d'information et de communication | 94 |
| 2.4 - Modernisation de la documentation et des archives | 98 |
| 2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations | 98 |
| 2.6 - Dispositif du contrôle de gestion | 102 |
| VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO | 105 |
| 1 - ANALYSE DU BILAN | 105 |
| 1.1 - Analyse des postes de l'actif | 106 |
| 1.2 - Analyse des postes du passif | 107 |
| 2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS | 108 |
| 2.1 - Produits | 109 |
| 2.2 - Charges | 109 |
| 3 - CONTROLE DES COMPTES | 110 |
| 4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS | 111 |
| 5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2005 | 113 |
| ANNEXES | 163 |
| LISTE DES ENCADRES | |
| Encadré n° 1 : Mondialisation et fondement du développement des pays de l'UEMOA | 12 |
| Encadré n° 2 : Mesure de l'inflation sous-jacente dans les pays de l'UEMOA | 16 |
| Encadré n° 3 : L'enquête de suivi des conditions de banque | 43 |
| Encadré n° 4 : Troisième colloque BCEAO - Universités - Centres de recherche sur la stabilité financière et la gestion macroéconomique dans l'UMOA | 63 |
| Encadré n° 5 : Le nouveau dispositif de gestion des réserves de change de la BCEAO | 66 |
| Encadré n° 6 : Le système d'identité visuelle de la BCEAO | 96 |
| Encadré n° 7 : Le plan d'entreprise de la BCEAO | 100 |
| Encadré n° 8 : La mise en oeuvre de la comptabilité analytique de la BCEAO | 103 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | |
| Evolution des cours du pétrole | 8 |
| Evolution des cours du caoutchouc | 9 |
| Evolution des cours du café | 9 |
| Evolution des cours du cacao | 9 |
| Evolution des cours du coton | 10 |
| Taux de croissance réel du PIB de l'UEMOA | 11 |
| Productions agricoles d'exportation | 13 |
| Productions vivrières | 14 |
| Répartition par pays du crédit intérieur | 27 |
| Répartition par pays de la masse monétaire | 30 |
| Répartition par pays de la base monétaire | 31 |
| Situation monétaire intégrée du Bénin | 32 |
| Situation monétaire intégrée du Burkina | 32 |
| Situation monétaire intégrée de la Côte d'Ivoire | 33 |
| Situation monétaire intégrée de la Guinée-Bissau | 33 |

| | |
|--|-----|
| Situation monétaire intégrée du Mali | 34 |
| Situation monétaire intégrée du Niger | 34 |
| Situation monétaire intégrée du Sénégal | 35 |
| Situation monétaire intégrée du Togo | 35 |
| Situation monétaire intégrée de l'UMOA | 36 |
| Répartition par pays de l'épargne intérieure des particuliers et entreprises privées de l'UMOA | 36 |
| Entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO | 46 |
| Entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO | 47 |
| Evolution des effectifs de la BCEAO | 91 |
| Ventilation des produits par nature | 110 |
| Ventilation des charges par nature | 110 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Variation des taux de change moyens annuels | 8 |
| Evolution des taux de change moyens trimestriels | 8 |
| Variation des prix à la consommation | 15 |
| Coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques | 24 |
| Situation monétaire intégrée | 25 |
| Evolution par pays des avoirs extérieurs nets | 26 |
| Evolution par pays de la position nette des gouvernements | 28 |
| Evolution par pays de la masse monétaire | 30 |
| Evolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne | 37 |
| Concours de la Banque Centrale | 38 |
| Interventions de la BCEAO | 39 |
| Evolution par pays des concours de la Banque Centrale | 39 |
| Crédits à l'économie et refinancement | 40 |
| Répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets | 40 |
| Evolution des réserves obligatoires constituées par les banques | 41 |
| Evolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers | 41 |
| Evolution des taux interbancaires (moyenne pondérée) | 42 |
| Evolution des prêts interbancaires dans l'UMOA | 42 |
| Situation des titres d'Etat | 44 |
| Répartition des prélèvements | 45 |
| Répartition des versements | 46 |
| Composition des billets et pièces en circulation | 47 |
| Mouvements de billets externes aux guichets des Agences | 48 |
| Dispositions entre les pays de l'UMOA | 49 |
| Flux des transferts via la BCEAO | 50 |
| Flux des transferts via l'AMAO | 50 |
| Evolution des transactions effectuées par STAR - UEMOA | 51 |
| Répartition des établissements de crédit par pays | 56 |
| Evolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA | 58 |
| Accords de classement traités | 59 |
| Evolution des principaux indicateurs des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) | 61 |
| Evolution comparée du bilan | 105 |



L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, regroupe les huit Etats membres suivants, situés en Afrique de l'Ouest :

| | |
|---------------|---------|
| BENIN | MALI |
| BURKINA | NIGER |
| COTE D'IVOIRE | SENEGAL |
| GUINEE-BISSAU | TOGO |

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le quarante-troisième exercice d'activité est ici retracé, est l'Institut d'émission commun de l'UMOA, chargé notamment d'assurer la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), celle de leurs réserves de change et de mettre en œuvre la politique monétaire commune.

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2005

L'exercice écoulé a été marqué pour la BCEAO, par les évènements ci-après :

AU PLAN INSTITUTIONNEL

Visite au Siège de la BCEAO des Grands Chanceliers de l'Ordre National des pays de la sous-région.

Le Siège de la Banque Centrale a accueilli le 1^{er} avril 2005 les Grands Chanceliers de l'Ordre National des pays de la sous-région ouest africaine. Il s'agit d'une dizaine de Grands Chanceliers venus du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Cap Vert et de la Guinée Conakry. Le Groupe accueilli par le Secrétaire Général de la BCEAO, Monsieur Amadou Sadickh DIOP, a assisté à la projection du film documentaire sur la BCEAO et a ensuite visité le Musée de la Monnaie. A la fin de la visite, le groupe a été reçu en audience par Monsieur Damo Justin BARO, Vice-Gouverneur assurant l'intérim du Gouverneur.

Dans son adresse aux hôtes, Monsieur BARO a souhaité, au nom du Gouverneur, la bienvenue aux Grands Chanceliers et leur a renouvelé les remerciements des Autorités et de l'ensemble du personnel de la Banque Centrale pour cette initiative. Répondant aux propos du Vice-Gouverneur, le Général Amadou Tidiane DIA, Grand Chancelier de l'Ordre National du Sénégal, porte-parole du Groupe, a chaleureusement remercié les Autorités de la Banque pour la spontanéité et la qualité de l'accueil. Il a enfin indiqué que leur rencontre de Dakar qui entre dans le cadre de la Conférence des Grandes Chancelleries de l'UEMOA et de la France, élargie à leurs consoeurs du Cap Vert et de la Guinée Conakry, répondait à un souci d'intégration régionale. C'est pourquoi il leur a paru indispensable de visiter la BCEAO, symbole le plus réussi de l'intégration en Afrique de l'Ouest.

Cérémonie d'ouverture de la réunion de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA).

Présidée par Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et Président de l'ABCA, la cérémonie d'ouverture des travaux de la réunion ordinaire du Bureau de l'ABCA s'est déroulée le 29 avril 2005, en présence du Gouverneur de la BCEAO, M. Charles Konan BANNY, du Secrétaire Exécutif du Bureau de l'ABCA, M. Bernard KONAN et du Représentant du Président de la Commission de l'Union Africaine, M. Mamadou Lamine DIALLO. Cette session avait notamment à l'ordre du jour l'examen de l'état de mise en oeuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA).

Visite au Siège de la BCEAO d'une délégation de la Banque Centrale de l'Union des Comores.

Le Gouverneur de la BCEAO a reçu en audience le 8 septembre 2005, au Siège, une délégation de la Banque Centrale de l'Union des Comores. La délégation de la Banque Centrale des Comores était conduite par M. Salim Ahmed ABDALLAH, Président du Conseil d'Administration, et composée en outre de MM. Ali NASSOR, Administrateur, et Mzé Abdou Mohamed CHANFIOU, Directeur du Département des Etudes. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre les banques centrales africaines, et d'échanges d'expérience en matière d'organisation institutionnelle et de conduite de la politique monétaire.





AU PLAN MONETAIRE ET FINANCIER

Bilan de l'opération de retrait de circulation des billets de la gamme 1992

Au cours d'une visioconférence tenue le mercredi 12 janvier 2005, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Charles Konan BANNY, a fait le bilan de l'opération de retrait des billets de la gamme 1992 qui s'est déroulée du 15 septembre au 31 décembre 2004, en application de la décision prise par le Conseil des Ministres de l'UMOA, au cours de sa session du 22 décembre 2003 à Lomé. Le Gouverneur a saisi l'opportunité de cette visioconférence pour annoncer le lancement, à compter du 17 janvier 2005, de l'opération « exceptionnelle » de reprise des billets FCFA de la gamme 1992 non récupérés à l'issue de la première opération. Cette mesure à caractère social, visait à donner un délai supplémentaire à ceux qui n'avaient pu échanger leurs anciens billets de banque. L'opération a été définitivement clôturée le 18 février 2005.

3^{ème} colloque BCEAO-Universités-Centres de recherche

Le troisième Colloque BCEAO – Universités – Centres de recherche s'est tenu à Dakar, au Siège de la BCEAO, les 22 et 23 août 2005. Ce colloque, portant sur le thème « Stabilité financière et gestion macroéconomique dans l'UMOA », a réuni 64 participants dont 30 représentants de la BCEAO et 34 invités provenant de banques centrales, d'universités et de centres de recherche de l'UEMOA, d'Afrique et d'Europe.

Les travaux ont porté sur l'examen de deux sous-thèmes intitulés respectivement « la stabilité financière, une mission pour la banque centrale ? » et « la stabilité financière et les performances économiques des pays de l'UMOA ». Le panel de clôture a eu pour thème : « quel environnement macroéconomique pour une solidité du système financier ? ».

Lors des discussions, les participants ont noté la relation positive entre la croissance économique et la solidité du système financier. Dans leur ensemble, ils se sont accordés sur le fait que la mise en œuvre de politiques macroéconomiques adéquates, facteurs de croissance, contribue à la stabilité financière. Par ailleurs, l'importance du rôle de la banque centrale en matière de surveillance de la stabilité financière a été réaffirmée. A cet égard, les participants ont souligné le rôle crucial d'une régulation et d'une surveillance rigoureuse et prudente du système financier, notamment en période de stabilité, afin de prévenir et d'éviter les crises.

Nouveau dispositif de gestion des réserves de change

Par décision n° 127 - 08 - 05 du 25 août 2005 portant organisation du cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO, il a été créé au Siège de la Banque Centrale, un Comité d'orientation et de supervision de la gestion des réserves de change et un Comité d'investissement des réserves de change.

La Direction des Opérations Financières de la Banque est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'investissement des réserves de change.

Le nouveau cadre de gestion des réserves de change définit la politique d'allocation stratégique des réserves de change détenues hors du compte d'opérations et formalise le processus décisionnel y afférent.

Un avenant à la Convention de Compte d'Opérations du 4 décembre 1973 a été signé entre la BCEAO et le Trésor français, avec date de prise d'effet au 1^{er} septembre 2005.

Démarrage de SICA-UEMOA

Initiée en 1999 par la BCEAO, la réforme des systèmes et moyens de paiement s'est traduite par la mise en place d'un système de transfert automatisé et de règlement (STAR-UEMOA) et d'un système interbancaire de compensation automatisé (SICA-UEMOA).

STAR-UEMOA permet de régler les transactions de gros montants sur une base brute et en temps réel. Le démarrage opérationnel de ce système est intervenu en juin 2004.

SICA-UEMOA est un système d'échange des opérations de paiement automatisé assurant une compensation multilatérale des transactions entre participants et permettant notamment, la réduction des délais. Son démarrage marque une avancée considérable vers la modernisation des infrastructures du secteur financier. Le lancement progressif par pays du SICA-UEMOA a commencé le 17 novembre 2005 au Mali.

Projet de création d'une société de commercialisation d'informations d'entreprise dans l'UEMOA

Dans le souci de renforcer la sécurisation des relations d'affaires et la stabilité financière des Etats, la BCEAO a décidé de créer, en partenariat avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (GARI), le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ainsi qu'avec les banques établies dans l'UEMOA, une structure de droit privé dont l'objet sera de réaliser, de promouvoir et de diffuser des informations brutes ou traitées, sur les entreprises non financières de la sous-région.

Dans ce cadre, la BCEAO a organisé, les 3 et 4 octobre 2005, une rencontre qui a regroupé les représentants des institutions susvisées. L'objet de cette rencontre était d'adopter le Dossier Economique et Financier (DEF) du projet de création de ladite structure et de convenir des prochaines étapes de sa réalisation.

Au vu des enjeux, les promoteurs institutionnels ont salué la décision prise par les Autorités de la BCEAO de céder la base de données de la Centrale des Bilans des Entreprises (CBE / UMOA) à une structure de droit privé pour la réalisation et la diffusion d'informations d'entreprise. Ils ont marqué leur conviction qu'avec des actions pertinentes de sensibilisation, les conditions d'une exploitation rentable de cette structure pourraient être rapidement réunies.

Dans le but de présenter aux établissements de crédit de l'Union, le projet de création de la Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise, d'examiner les modalités de leur contribution à sa réussite, d'arrêter la configuration de l'actionariat et de convenir du programme des prochaines étapes devant mener à la mise sur pied de cette société, une réunion s'est tenue le 10 novembre 2005, au siège de la BCEAO à Dakar. Cette rencontre a vu la participation des Directeurs Généraux des banques et établissements financiers de l'UEMOA pressentis pour figurer dans l'actionariat et des promoteurs (BCEAO, BOAD, GARI, FAGACE, BIDC).

Les banques et établissements financiers présents ont salué l'initiative prise par les promoteurs institutionnels de créer une structure de commercialisation d'informations d'entreprise et de les y avoir associés. Ils ont reconnu l'intérêt que la réalisation de ce projet pourrait avoir sur la sécurisation de leurs opérations et sur leurs capacités en matière de gestion interne. En effet, les prestations attendues de la société sont de nature à faciliter l'accès des établissements de crédit à des informations fiables et actuelles sur les entreprises en activité dans l'Union, permettant ainsi une meilleure appréciation de leurs performances financières. Dans la perspective de l'entrée en vigueur des exigences de l'Accord de Bâle II, en matière de fonds propres, la notation des entreprises par la future société contribuera à moderniser la gestion du risque de crédit.



AU PLAN DE LA GESTION DE LA BCEAO

Le Gouverneur de la BCEAO nommé Premier Ministre en Côte d'Ivoire

Le 4 décembre 2005, Monsieur Charles Konan BANNY, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, a été désigné Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire pour conduire la période de transition politique devant s'achever à fin octobre 2006, conformément à la Résolution n° 1633 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Le choix porté sur la personne du Gouverneur honore l'institution qu'il dirige. Il convient de rappeler que pour la septième fois, une haute personnalité de la BCEAO est nommée Premier Ministre dans les Etats de l'Union.

Au cours de sa session extraordinaire du 23 décembre 2005, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union a noté avec satisfaction les avancées enregistrées dans la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, à travers la nomination au poste de Premier Ministre de Monsieur Charles Konan BANNY, à qui elle a adressé ses vives félicitations pour la qualité des services rendus à l'Union, ainsi que ses vœux de réussite.



Le Gouverneur Charles Konan BANNY saluant le personnel de la BCEAO.

Prorogation du mandat du Gouverneur BANNY et désignation du Vice-Gouverneur BARO en qualité d'intérimaire par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA réunie en session extraordinaire le 23 décembre 2005

Une Conférence extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA s'est tenue le 23 décembre 2005 à Niamey au Niger. Constatant la fin du mandat du Gouverneur de la BCEAO, M. Charles Konan BANNY au 31 décembre 2005, la Conférence a prorogé son mandat jusqu'à la session ordinaire de mars 2006. Constatant son indisponibilité en raison de sa nomination au poste de Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, elle a confié l'intérim à Monsieur Damo Justin BARO, Vice-Gouverneur, pour compter du 1^{er} janvier 2006.

Décoration du Vice-Gouverneur de la BCEAO

Monsieur Ali Badjo GAMATIE, Vice-Gouverneur de la BCEAO a été fait Commandeur dans l'ordre du mérite de l'enseignement supérieur de Côte d'Ivoire. Cette distinction lui a été remise par le Ministre ivoirien de l'Enseignement Supérieur, Monsieur Zemogo FOFANA, le 24 juin 2005 dans les locaux de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA), à Abidjan. La cérémonie organisée à cet effet, a vu la présence des Ministres d'Etat Léon Monnet, Ministre des Mines et de l'Energie et Théodore MEL EG, Ministre de l'Intégration.

Extension du système d'identité visuelle à l'ensemble des sites de la BCEAO

Le 12 décembre 2005 est entré en vigueur le volet bureautique du Système d'Identité Visuelle (SIV) de la BCEAO sur l'ensemble des sites de la Banque Centrale. Préalablement à cette extension, une phase pilote a été conduite de juillet à octobre 2005, au Siège et à l'Agence Principale de Dakar.



Le SIV permet d'harmoniser la présentation des documents de la Banque et d'offrir une meilleure image aux divers supports produits par l'Institution. Il contribue ainsi au renforcement de l'image de marque de la Banque Centrale auprès de ses partenaires et du public.

Lancement de la plateforme de formation en ligne

Le 18 mai 2005, il a été procédé au lancement des activités de formation en ligne. La mise en place de la plateforme e-learning participe au renforcement des actions en faveur des agents. Elle est fondée sur une utilisation accrue des nouvelles technologies qui permettent désormais, de transmettre à distance, la connaissance et d'en faire bénéficier tous les sites. Elle offre un complément de formation parallèlement aux sessions de formation traditionnelles, aux cours par visioconférence et dans les laboratoires, ainsi qu'aux séances d'auto-formation en langues anglaise et portugaise.

Adoption et diffusion du plan d'entreprise 2006-2008

Le 15 décembre 2005, le plan d'entreprise 2006-2008 a été diffusé auprès des agents. Ce plan, adopté par le Comité Exécutif de la Banque Centrale lors de sa session du 25 août 2005 vise principalement à :

- mettre en évidence les orientations stratégiques, clarifier les objectifs devant conduire à l'accomplissement des missions de la Banque et fédérer les énergies autour de ses ambitions dans un environnement en perpétuelle évolution ;
- mettre à la disposition des centres de responsabilité, un outil pour la programmation annuelle de leur budget et l'évaluation de leur contribution à la mise en œuvre des actions prioritaires de la Banque.





COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO

COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE L'UMOA

au 31 décembre 2005

PRESIDENT : Son Excellence Mamadou TANDJA,
Président de la République du Niger.

Son Excellence **Mathieu KEREKOU,**
Président de la République du Bénin.

Son Excellence **Blaise COMPAORE,**
Président du Burkina Faso.

Son Excellence **Laurent GBAGBO,**
Président de la République de Côte d'Ivoire.

Son Excellence **João Bernardo VIEIRA,**
Président de la République de Guinée-Bissau.

Son Excellence **Amadou Toumani TOURE,**
Président de la République du Mali.

Son Excellence **Mamadou TANDJA,**
Président de la République du Niger.

Son Excellence **Abdoulaye WADE,**
Président de la République du Sénégal.

Son Excellence **Faure GNASSINGBE,**
Président de la République togolaise.

COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA

au 31 décembre 2005

PRESIDENT : M. Cosme SEHLIN,

Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Bénin

République du Bénin

MM. Cosme SEHLIN, Ministre des Finances et de l'Economie ;
Zul Kifl SALAMI, Ministre d'Etat, chargé de la Planification
et du Développement.

Burkina Faso

MM. Jean-Baptiste COMPAORE, Ministre des Finances et du Budget ;
Jean de DIEU SOMDA, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération Régionale, chargé de la Coopération
Régionale.

République de Côte d'Ivoire *

M. Koffi Charles DIBY, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre
chargé de l'Economie et des Finances.

République de Guinée-Bissau

MM. Victor MANDINGA, Ministre des Finances ;
Issufo SANHA, Ministre de l'Economie.

République du Mali

MM. Abou-Bakar TRAORE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Oumar Hammadoun DICKO, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de
l'Intégration Africaine.

République du Niger

MM. Ali Mahamane Lamine ZEINE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Seyni OUMAROU, Ministre d'Etat, Ministre de l'Equipement.

République du Sénégal

MM. Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Cheikh Hadjibou SOUMARE, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie
et des Finances, chargé du Budget.

République togolaise

MM. Payadowa BOUKPESSI, Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations ;
Yandja YENTCHABRE, Ministre du Développement et de l'Aménagement
du Territoire.

(*) Le Gouvernement a été formé le 28 décembre 2005.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

au 31 décembre 2005

PRESIDENT : M. Charles Konan BANNY
Gouverneur de la BCEAO

République du Bénin

MM. Georges Denis Marc QUENUM, Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique ;
Mathias N. HOUNDONOUGBO, Secrétaire Technique de la Commission
Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté.

Burkina Faso

MM. Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Directeur Général du Trésor et de la
Comptabilité Publique ;
Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération au Ministère des Finances
et du Budget.

République de Côte d'Ivoire

MM. Charles Koffi DIBY, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
Kouamé KOUASSI, Directeur Général du Budget et des Finances.

République de Guinée-Bissau

MM. Amizade Fara MENDES, Directeur Général du Trésor ;
Gabriel Lopes SO, Conseiller Technique du Premier Ministre.

République du Mali

MM. Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la
Comptabilité Publique ;
Sambou WAGUE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des
Finances.

République du Niger

MM. Boubacar Moumouni SAIDOU, Commissaire chargé de l'Economie au Ministère
de l'Economie et des Finances ;
Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Sénégal

MM. Falilou Mbacké DIAGNE, Trésorier Général, Agent Comptable Central
du Trésor ;
Adama DIEYE, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances.

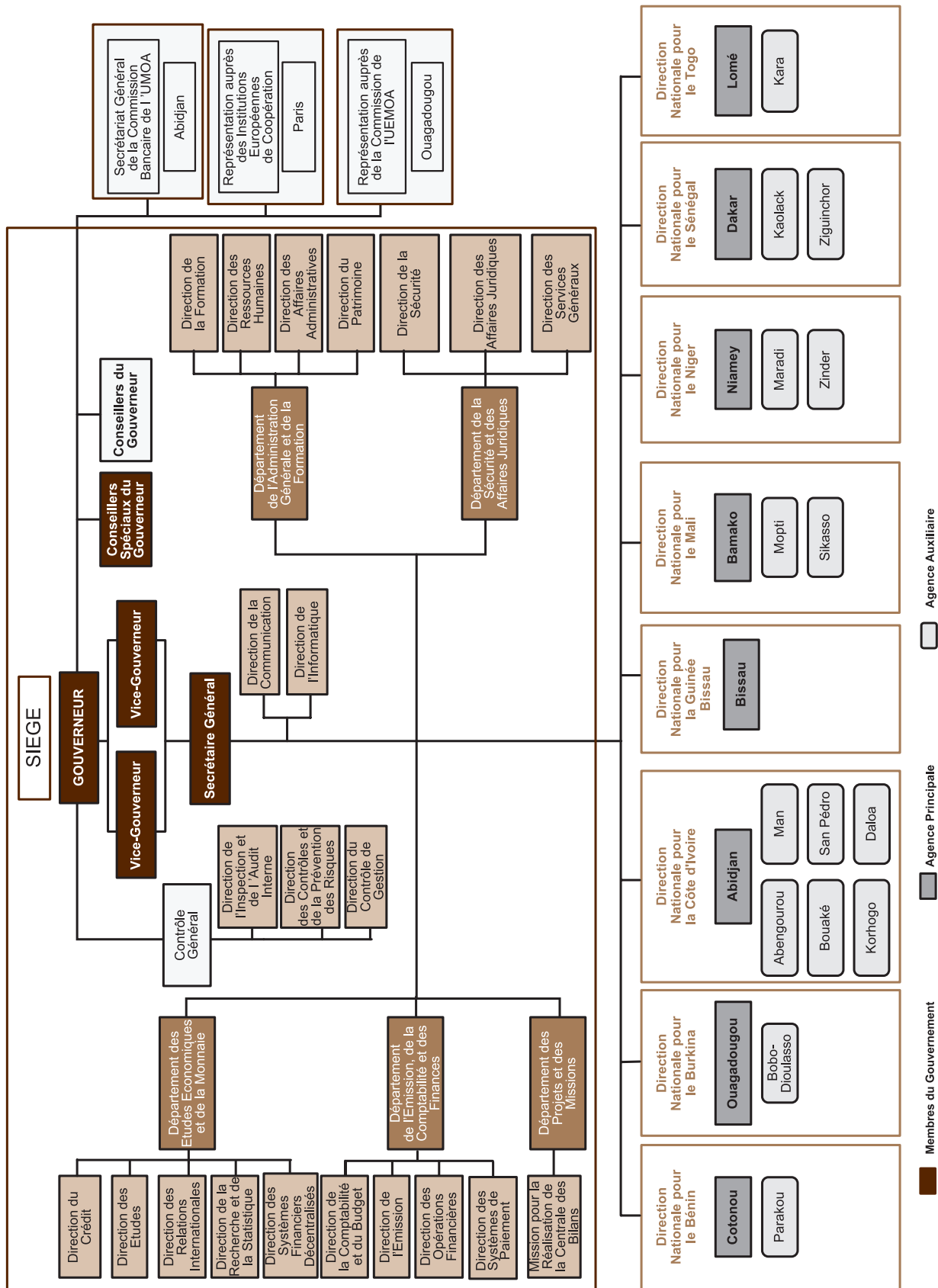
République togolaise

MM. Essowédéou AGBA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie,
des Finances et des Privatizations ;
Hèmou Badibawu BAKALI, Directeur Général des Douanes.

République française

MM. Xavier MUSCA, Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique
au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;
Serge TOMASI, Directeur Adjoint du Développement et de la Coopération
Technique au Ministère des Affaires Etrangères.

ORGANIGRAMME DE LA BCEAO



BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 31 décembre 2005

GOUVERNEMENT

| | |
|------------------------------------|---|
| Gouverneur | : M. Charles Konan BANNY |
| Vice-Gouverneur | : M. Damo Justin BARO |
| Vice-Gouverneur | : M. Ali Badjo GAMATIE |
| Secrétaire Général | : M. Amadou Sadickh DIOP |
| Conseillers Spéciaux du Gouverneur | : M. Tiémoko Meyliet KONE : M. Pascal Irénée KOUPAKI |

CONSEILLER DU GOUVERNEUR : M. Sosthène Boureima BAMBARA

CONTROLE GENERAL

Contrôleur Général : M. Tiémoko Meyliet KONE

ASSISTANT DU GOUVERNEUR : M. Alain KOUTANGNI

DEPARTEMENTS

| | |
|--|--------------------------------|
| Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation | : M. Sosthène Boureima BAMBARA |
| Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances | : M. Ambroise KONE |
| Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie | : M. Pascal Irénée KOUPAKI |
| Directeur du Département des Projets et des Missions | : M. Ousmane OUEDRAOGO |
| Directeur du Département de la Sécurité et des Affaires Juridiques | : Mme Sockna Bèye SAKHO |

CONSEILLERS DU CONTROLEUR GENERAL ET DE DIRECTEURS DE DEPARTEMENT

| | |
|--|---|
| Conseiller du Contrôleur General | : M. Thiémoko DIARA |
| Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances | : M. Christian KOFFI |
| Conseillers du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie | : M. Mawuena Kodzo DOSSA : M. François de Salles NARE : M. Mahamadou GADO |

DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX

| | |
|---|----------------------------|
| Directeur des Affaires Administratives | : M. Marcel de SOUZA |
| Directeur des Affaires Juridiques | : M. Elpidio FREITAS |
| Directeur de la Communication | : M. Venance Adamah KANGNI |
| Directeur de la Comptabilité et du Budget | : M. Soulé Mana LAWANI |

| | |
|---|-------------------------------|
| Directeur du Contrôle de Gestion | : M. Alain KOUTANGNI |
| Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques | : M. Soumaïla OUEDRAOGO |
| Directeur du Crédit | : M. Charles KI-ZERBO |
| Directeur de l'Emission | : M. Amadou BACHIR |
| Directeur des Etudes | : M. Jean-Claude BROU |
| Directeur de la Formation | : M. Modienne GUI SSE |
| Directeur de l'Informatique | : M. Abdoulaye SECK |
| Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne | : M. Denis N'GBE |
| Directeur des Opérations Financières | : M. Oumar Tatam LY |
| Directeur du Patrimoine | : M. Siriki KONE |
| Directeur des Relations Internationales | : M. Samuel MEANGO |
| Directeur de la Recherche et de la Statistique | : M. Antonin DOSSOU |
| Directeur des Ressources Humaines | : M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN |
| Directeur de la Sécurité | : M. Paul Marie KYELEM |
| Directeur des Services Généraux | : M. Félix DJAN DJE |
| Directeur des Systèmes de Paiement | : Mme Fatimatou Zahra DIOP |
| Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés | : M. Eric Amah EKUE |
| Directeur auprès du Secrétaire Général | : M. Mamadou Lamine DIOUF |

MISSIONS

| | |
|---|---------------------------|
| Directeur Chargé de la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans | : M. Joseph Pindana SAMA |
| Coordonnateur Principal de la Mission d'Assistance Technique à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau | : M. Blaise Djomand DIPLO |

REPRESENTATIONS

| | |
|--|-----------------------------|
| Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) | : M. Théophile Ahoua N'DOLI |
| Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération | : Vacant |

DIRECTIONS NATIONALES

| | |
|--|----------------------------|
| Directeur National pour le Bénin | : M. Lyassou Idriss DAOUDA |
| Directeur National pour le Burkina | : M. Bolo SANOU |
| Directeur National pour la Côte d'Ivoire | : M. Kablan YAO SAHI |
| Directeur National pour la Guinée-Bissau | : M. Aguinaldo EMBALO |
| Directeur National pour le Mali | : M. Idrissa TRAORE |
| Directeur National pour le Niger | : M. Abdoulaye SOUMANA |
| Directeur National pour le Sénégal | : M. Seyni NDIAYE |
| Directeur National pour le Togo | : M. Ayéwanou GBEASOR |

ADRESSES DES DIFFERENTS SITES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

Avenue Abdoulaye FADIGA - Boîte Postale : n° 3108 - Dakar
Téléphone : (221) 839 05 00 - Téléfax : (221) 823 93 35 et 822 61 09
Télex : BCEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG, 21 597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

BENIN

Cotonou

Avenue Jean-Paul II
01 Boîte Postale : n° 325 RP
Téléphone : (229) 21 31 24 66 et 21 31 24 67
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 21 31 24 65
Directeur de l'Agence Principale : M. Roger AGBOZOGNIGBE

Parakou

Boîte Postale : n° 201
Téléphone : (229) 23 61 03 25
Télex : 5099 BCEAO PARAKOU
Téléfax : (229) 23 61 10 91
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Evariste BONOU

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel NASSER
Boîte Postale : n° 356
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
Télex : 0978 5205 BCEAO BF et 0978 5235 BCEAO BF
Téléfax : (226) 50 31 01 22
Directeur de l'Agence Principale : M. Lallé COULIBALY

Bobo-Dioulasso

Boîte Postale : n° 603
Téléphone : (226) 20 97 04 44/45/46
Télex : 0978 8228 BCEAO BF
Téléfax : (226) 20 97 04 58
Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

COTE D'IVOIRE

Abidjan

Avenue Terrasson de Fougères
Boîte Postale : n° 01 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 et 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23 474 - 23 761 et 23 607
Téléfax : (225) 20 22 28 52 et 20 22 00 40
Directeur de l'Agence Principale : M. Ernest ADOHI ASSEU

Abengourou

Boîte Postale : n° 905
Téléphone : (225) 35 91 37 15 et 35 91 39 15
Télex : 59 103 ABENGOUROU CI
Téléfax : (225) 35 91 31 76
Chef de l'Agence Auxiliaire : Mme Odile COULIBALY AGNERO

Bouaké

Boîte Postale : n° 773
Téléphone : (225) 31 63 33 13 et 31 63 33 14
Télex : BCEAO BOUAKE 69 109
Téléfax : (225) 31 63 38 31
Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

Daloa

Boîte Postale : n° 46
Téléphone : (225) 32 78 38 85
Télex : BCEAO DALOA
Téléfax : (225) 32 78 13 10
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Célestin Angoua NANGO

Korhogo

Boîte Postale : n° 54
Téléphone : (225) 36 86 01 10 et 36 86 01 11
Télex : 63 106 KORHOGO CI
Téléfax : (225) 36 86 15 30
Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

Man

Boîte Postale : n° 1017
Téléphone : (225) 33 79 02 67
Télex : BCEAO MAN 89 106
Téléfax : (225) 33 79 02 28
Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

San Pedro

Boîte Postale : n° 387
Téléphone : (225) 34 71 21 74
Télex : BCEAO 91 130 SAN PEDRO
Téléfax : (225) 34 71 24 48
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Niangoran ALLE

GUINEE-BISSAU

Bissau

Boîte Postale : n° 38
Téléphone : (245) 21 55 48 - 21 41 73 et 21 14 82
Télex : 289 BCGB 1
Téléfax : (245) 20 13 05 et 20 13 21
Directeur de l'Agence Principale : Mme Felicidade Soares Correia de Brito ABELHA.

MALI

Bamako

Boulevard du 22 octobre 1946
Boîte Postale : n° 206
Téléphone : (223) 22 25 41 et 22 54 06
Télex : 2574 BCEAO BAMAKO
Téléfax : (223) 22 47 86
Directeur de l'Agence Principale : M. Soumaïla KIDA



Mopti

Boîte Postale : n° 180
Téléphone : (223) 43 01 02 et 43 05 65
Télex : BCEAOMP 8001 MJ
Téléfax : (223) 43 05 07
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Idrissa Matoti TOURE

Sikasso

Boîte Postale : n° 453
Téléphone : (223) 62 06 57
Téléfax : (223) 62 08 79
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Ibrahima TOURE

NIGER

Niamey

Rue de l'uranium
Boîte Postale : n° 487
Téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43
Directeur de l'Agence Principale : M. Oumarou GAGERE

Maradi

Boîte Postale : n° 265
Téléphone : (227) 41 00 96
Télex : BCEAO 8244 NI
Téléfax : (227) 41 00 45
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Sahaka MAHAMAN SALAH

Zinder

Boîte Postale : n° 133
Téléphone : (227) 51 00 94
Télex : BCEAO 8226 NI
Téléfax : (227) 51 07 24
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Salfou SAÏDOU

SENEGAL

Dakar

Boulevard Général De Gaulle x Triangle sud
Boîte Postale : n° 3159
Téléphone : (221) 889 45 45
Télex : BCEAO SG 21 839
Téléfax : (221) 823 57 57
Directeur de l'Agence Principale : M. Brame SENE

Kaolack

Boîte Postale : n° 79
Téléphone : (221) 941 13 86 et 941 13 87
Télex : BCEAO SG 74071
Téléfax : (221) 941 33 23
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Alain Serge NICOD

Ziguinchor

Boîte Postale : n° 317
Téléphone : (221) 991 10 39
Télex : BCEAO SG 73027
Téléfax : (221) 991 16 59
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Abdoulaye BA

TOGO

Lomé

Rue Abdoulaye FADIGA
Boîte Postale : n° 120
Téléphone : (228) 221 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 221 76 02
Directeur de l'Agence Principale : M. Kokou Seretti GOZAN

Kara

Boîte Postale : n° 75
Téléphone : (228) 660 60 79 et 660 61 37
Télex : 7202
Téléfax : (228) 660 62 69
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Novignon GABOUTOU

REPRESENTATION DU GOUVERNEUR AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

Avenue Gamal Abdel NASSER, Ouagadougou, Burkina
Boîte Postale : n° 64 OUAGADOUGOU 01
Téléphone : (226) 50 30 60 15
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 50 30 63 76

REPRESENTATION DE LA BCEAO AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES DE COOPERATION

29, rue du Colisée, 75008 Paris, France
Téléphone : (33) 1 42 25 71 60
Télex : BCEAO PARIS 650087
Téléfax : (33) 1 42 56 00 37



Message du Gouverneur de la BCEAO

DANS UN MONDE de plus en plus globalisé, l'existence de systèmes de paiement fiables et sécurisés constitue une des conditions essentielles pour la stabilité financière et la croissance économique.

Consciente de cet enjeu, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a entrepris, en mars 1999, une réforme d'envergure des systèmes de paiement dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

La mise en œuvre des nouveaux systèmes de paiement de l'UEMOA, dotés de technologies de pointe, vise à promouvoir les opérations scripturales, à faciliter et favoriser les échanges à l'intérieur des Etats membres et dans l'espace communautaire, et, d'une manière générale, à contribuer à l'élargissement du secteur financier et à une intégration économique régionale plus poussée.

Leur conception et leur mise en œuvre résultent d'une large concertation avec les établissements de crédit, les Trésors Publics, les Services financiers de la Poste, les Associations patronales, les grandes entreprises et les Associations de consommateurs de l'ensemble des Etats membres de l'Union.

Le cadre rénové ainsi mis en place se structure autour de trois systèmes de paiement, dont deux administrés par la BCEAO. Le premier, appelé Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), est entré en production le 25 juin 2004 et permet de régler les transactions de gros montants sur une base brute et en temps réel.

Le deuxième système, qui a démarré ses activités le 17 novembre 2005, est un système automatisé de compensation multilatérale des transactions entre les participants, dénommé Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA). Il repose sur l'échange automatisé des moyens de paiement de petits montants, avec à l'appui, l'échange d'images scannées des valeurs ayant comme support le papier.

En outre, la Banque centrale joue un rôle fédérateur et d'impulsion de l'interbancaire, dans le cadre de la mise en œuvre du système sous-régional de carte bancaire. Ce troisième système, géré par la profession bancaire, ambitionne d'offrir aux agents économiques un instrument de paiement libérateur, accepté par tous les commerçants affiliés et tous les distributeurs de la sous-région.

Les trois systèmes sont régis par un cadre légal et réglementaire et un arsenal de principes de fonctionnement conformes aux normes et standards internationaux en la matière. Leur mise en œuvre a été, en outre, accompagnée par l'institution d'un dispositif de collecte et de diffusion des incidents de paiement relatifs aux chèques, lettres de change, billets à ordre et cartes bancaires, en vue de restaurer la confiance du public à l'endroit de la monnaie scripturale.

L'UEMOA dispose ainsi de systèmes efficaces de paiement, de compensation et de règlement qui constituent des rouages essentiels à un secteur financier efficient et jouent un rôle déterminant dans la réduction des risques d'importance systémique, notamment de crédit et de liquidité.

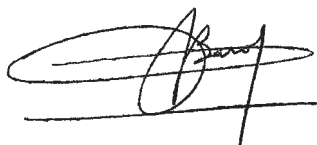
L'importance et la qualité de l'apport des nouveaux systèmes de paiement au développement économique et social de l'Union seront fonction de l'ampleur de l'adhésion des acteurs, des entreprises et des particuliers. En particulier les Etats membres sont appelés à parachever l'assise juridique des nouveaux systèmes de paiement, par l'adoption de tous les textes d'application, notamment la loi de transposition de la Directive sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens scripturaux de paiement.

Pour sa part, la Banque Centrale, garante du bon fonctionnement des systèmes de paiement de l'Union, poursuivra le processus de modernisation et d'adaptation constante de ces systèmes à l'évolution technologique et aux exigences de la globalisation financière, tout en veillant à la prévention et à la gestion des risques inhérents.

L'ensemble de ces mesures devront contribuer au développement harmonieux et intégré de l'Union.

Pour le Gouverneur de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,
Président du Conseil d'Administration

Damo Justin BARO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Damo Justin BARO', written over a horizontal line.

Vice-Gouverneur



VUE D'ENSEMBLE

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE est demeurée bien orientée en 2005, sous l'effet du dynamisme de l'activité dans les pays industrialisés et émergents, en dépit de l'accentuation des tensions sur les marchés pétroliers. Dans ce contexte de craintes d'une forte inflation, suscitées par l'envolée des cours du pétrole, plusieurs banques centrales ont resserré leur politique monétaire.

Les pays en développement ont enregistré une hausse de leur Produit Intérieur Brut (PIB). Ainsi, l'activité économique en Amérique latine a continué d'être tirée par la bonne tenue des investissements productifs, en relation avec l'amélioration de l'environnement macroéconomique induite par les réformes structurelles mises en œuvre pour juguler la crise des années 1990. En Afrique, la croissance économique s'est établie à 5,2%, après le niveau de 5,5% enregistré un an plus tôt, en liaison avec l'amélioration de la conjoncture dans les pays producteurs de pétrole.

Les signes d'une activité économique soutenue, en particulier aux Etats-Unis, ont partiellement apaisé les inquiétudes des opérateurs du marché des changes, relatives à l'ampleur des déficits du budget et de la balance des paiements courants américains. Par conséquent, la devise américaine ne s'est dépréciée que de 0,016% en moyenne par rapport à l'euro.

Le rôle de valeur refuge de l'or s'est conforté, en raison de la hausse de la demande asiatique d'or, en provenance notamment de la Chine et de l'Inde, ainsi que de celle de banques centrales désireuses de diversifier leur portefeuille d'actifs.

Sur les marchés des matières premières, les cours des principaux produits agricoles d'exportation des Etats membres de l'UMOA sont restés orientés à la baisse en raison notamment d'une production mondiale excédentaire.

Le produit intérieur brut des pays de l'UMOA a progressé, en termes réels, de 4,1% en 2005 contre 2,8% un an auparavant. L'accélération de la croissance économique est liée à la hausse de la production agricole et à l'orientation favorable des activités industrielles. Toutefois, l'inflation est ressortie en hausse sensible, en s'établissant en moyenne annuelle à 4,4% contre 0,5% en 2004, en raison de la conjonction de la réduction de l'offre de céréales sur les marchés, imputable aux mauvaises conditions climatiques de la campagne agricole précédente, et de la flambée des cours du pétrole brut.

Le déficit global des finances publiques, hors dons, est ressorti à 1.080,6 milliards de francs CFA. Rapporté au PIB, le taux s'est légèrement amélioré en se fixant à 4,5% contre 4,8% en 2004. L'encours de la dette extérieure s'est élevé à 14.325,1 milliards. A fin 2005, le stock de la dette a représenté l'équivalent de 59,9% du PIB contre 60,9% en 2004.

La balance des paiements extérieurs a dégagé un excédent de 58,1 milliards contre 210,6 milliards en 2004. Le déficit des transactions courantes, hors transferts officiels, s'est détérioré, en s'établissant à 7,0% du PIB contre 5,7% en 2004.

L'orientation prudente imprimée par la BCEAO à l'action monétaire au cours des dernières années a été maintenue, en vue de contribuer à la maîtrise des tensions inflationnistes, à consolider l'épargne et à conforter la croissance.

Ainsi, dans un contexte caractérisé principalement par une fragilité de l'activité économique dans un certain nombre de pays et la hausse des prix, la Banque Centrale a maintenu ses taux directeurs à 4,50% pour le taux d'escompte et à 4,00% pour le taux de pension, niveaux en vigueur depuis le 22 mars 2004. Prenant en considération l'expansion des crédits à l'économie dans certains Etats, la Banque Centrale a relevé, à compter du 16 juin 2005, les coefficients des réserves obligatoires de 13,0% à 15,0% pour les banques du Bénin, de 3,0% à 7,0% pour les banques du Burkina et de 5,0% à 9,0% pour les banques du Niger. Les niveaux des coefficients des réserves obligatoires sont demeurés inchangés en Côte d'Ivoire à 5,0%, en Guinée-Bissau et au Togo à 3,0%, au Mali et au Sénégal à 9,0%. Compte tenu de la situation de la trésorerie bancaire, la BCEAO n'a pas organisé d'adjudications d'injection ou de reprise de liquidités au cours de l'année 2005.

L'action monétaire a contribué au renforcement de 141,8 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires qui s'est fixée à 3.327,0 milliards. Les réserves de change se sont situées à 3.768,9 milliards, induisant un taux de couverture de l'émission monétaire de 120,3% à fin décembre 2005, en progression de 3,0 points de pourcentage par rapport au niveau atteint en 2004.

Le crédit intérieur s'est redressé de 10,3% pour se situer à 4.660,4 milliards, en liaison avec la hausse des crédits à l'économie et la détérioration de la position nette des gouvernements. Les interventions de la Banque Centrale se sont établies à 366,4 milliards en décembre 2005, en repli de 8,5 milliards par rapport au niveau enregistré un an auparavant. Cette évolution est liée à la baisse de 17,7 milliards des concours aux Etats, atténuée par la hausse de 9,2 milliards des refinancements en faveur des banques et établissements financiers.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 7,3% pour atteindre 6.413,9 milliards.

Les chantiers relatifs à la modernisation des systèmes et moyens de paiement ont été poursuivis. En particulier, la BCEAO a procédé au démarrage progressif du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA). En outre, le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), entré en production en 2004, a connu un fonctionnement régulier.

La Banque Centrale a également conduit des actions dans les domaines de la centralisation des bilans des entreprises non financières, de la promotion des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et de la coopération monétaire régionale.

Par ailleurs, la Banque Centrale a contribué au renforcement du processus d'intégration à travers la mise en œuvre du schéma d'intégration de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et du Programme Economique Régional (PER), visant notamment à stimuler une croissance forte, en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

Au terme de l'année 2005, les comptes de la BCEAO ont été soumis, en application de l'article 64 de ses Statuts, à la vérification des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur nommé par le Conseil des Ministres. Le Commissaire contrôleur a, en outre, procédé, conjointement avec le Contrôleur désigné par la France, à l'examen de l'application de la Convention de Compte d'Opérations.